Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213501729-20260504-D2026050402-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 27 avril 2026. Date d'affichage : 27 avril 2026.
L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à dix-neuf heures trente, s'est réuni en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. RAMBERT Bruno, Mme REDOUTE Jacqueline, Mme COUVERT Laëtitia, M. DE BENAZE Joseph, Mme DELESNE Elodie, M. GORON Eric, Mme GUELET Maude, M. GUILLARD Philippe, M. LEMOULT Nicolas, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. PONCELET Michel, Mme RABOLION-LERAY Karine, Mme TREMORIN BLAIRE Aurore. ABSENTS EXCUSES : M. AFCHAIN Yves donnant pouvoir à Mme GUELET Maude., Mme SAMSON Maryline donnant pouvoir à Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. BOUTET Frédéric donnant pouvoir à M. RAMBERT Bruno, M. BRIVOT Emmanuel donnant pouvoir à M. DUMAS Georges. Secrétaire de séance : Mme TREMORIN BLAIRE Aurore.

DELIBERATION n° 2026-05-04-02 : Programme d'investissement voirie hors agglomération 2026

M. le Maire présente l'estimation des voies intégrées dans le programme voirie qui a fait l'objet d'une étude en commission Voirie hors agglomération, chemins communaux, assainissement collectif le 18 avril 2026 :

Nom de la voie	**Estimation initiale en € TTC**
La Chauvais vers la basse Chauvais avec réfection des eaux pluviales dans le village de la basse Chauvais	35 151,25
La Ville Eude vers Sevet avec réfection des eaux pluviales dans le village de la ville Eude	38 852,16
La route de la Noé Briand (commune avec la Chapelle-aux-Filtzméens)	6 242,40
Total	**80 245,81**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme d'investissement voirie hors agglomération 2026 et autorise M. le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 06/05/2026